

La Cour de cassation de Nouakchott a accordé mercredi la liberté provisoire à Mohamed Lemine Ould Dadda, l'ancien commissaire mauritanien aux droits de l'homme, condamné en première instance à trois de prison pour détournement de biens publics, a appris Xinhua de source judiciaire.

Oud Dadda avait été arrêté en septembre 2010 par la police pour des crimes économiques après un contrôle d'Etat et avait été sommé de rembourser un trou de 907.000 dollars constaté par les contrôleurs.

Il avait été reconnu coupable en juin 2012 de "détournement de biens publics" dans la gestion d'un programme d'urgence et condamné par la cour criminelle à trois ans de prison et au remboursement de 270.000 dollars.

Au cours des audiences, Ould Dadda s'était défendu en exhibant des pièces justificatives des dépenses engagées. Il a également clamé son innocence par rapport aux faits de détournement de deniers publics qui lui sont reprochés et qu'il rejette en bloc.

Des organisations humanitaires et des élus mauritaniens et européens avaient mené une vaste campagne pour obtenir un procès équitable à Ould Dadda à défaut de sa remise en liberté.

Par ailleurs, la cour de cassation a accordé la liberté provisoire pour Gleiguem Ould Mohameden, ancien secrétaire général de la fédération mauritanienne de football, également arrêté pour présumé détournement présumé de fonds au ministère du développement rural.